

Le Conseil Général réuni en commission permanente vendredi 17 septembre 2014, sous la présidence du Président du Conseil Général Michel Pélieu, a délibéré sur 34 dossiers dont les services d'accompagnement à la personne, d'aide à domicile, la protection de l'enfance, le soutien aux jeunes entrepreneurs, à la création d'un hôtel d'entreprises, à une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA), le renouvellement de la convention avec le Centre européen des technologies de l'information en milieu rural (CETIR).

### **Le Conseil Général soutient les services d'accompagnement à la vie sociale pour un montant de 1 670 000 €**

Intégrés aux structures d'accueil pour adultes handicapés existantes, les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) favorisent l'intégration en milieu ordinaire et le développement de l'autonomie des personnes handicapées. La fixation de leur tarification relève de la compétence du Président du Conseil Général.

Lors de la commission permanente, le Conseil Général a approuvé le montant de la dotation de ces services d'accompagnement, d'un total de 1 670 000 € :

- pour le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'Association Saint-Raphaël à Madiran, une somme de 121 268,42 € ;
- pour le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale du Centre Départemental de Travail Protégé et d'Hébergement à Castelnau-Rivière-Basse, une somme de 584 545,00 € ;
- Pour le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail du Plateau à Lannemezan, une somme de 237 934,72 €.

### **Le Conseil Général accompagne les établissements et les services de protection de l'enfance**

Les maisons d'enfants à caractère social du département et le service d'aide éducative en milieu ouvert sont financés depuis plusieurs années par des dotations globalisées afin de faciliter la gestion de leur trésorerie. Les maisons d'enfants à caractère social (MECS) sont habilitées à recevoir les ressortissants de l'aide sociale à l'enfance.

Les montants des dotations globalisées des établissements et services de protection de l'enfance pour l'année 2014 ont été calculés à partir du prix de journée fixé par arrêté conjoint entre le Président du Conseil Général et le Préfet et le nombre de journées à la charge du Conseil Général.

Lors de la commission permanente, le Conseil Général a approuvé les dotations des établissements et des services de protection de l'enfance :

- Pour la Maison d'Enfants "Lamon-Fournet" à Tarbes, un montant de **3 262 793,80 €** ;
- Pour la Maison d'Enfants "Saint-Joseph" à Tarbes, un montant de **3 255 476,00 €** ;
- Pour le service d'Aide Educative en Milieu Ouvert géré par l'association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, un montant de **1 147 812,90 €**.

### **Le Conseil Général soutient les jeunes entrepreneurs**

Le Conseil Général, souhaitant participer à l'émergence et au développement de jeunes entreprises à fort potentiel de croissance et d'emplois nouveaux, a mis en place un fonds d'aide destiné à

participer au fonctionnement de ces structures, en complément des interventions conventionnées du Comité Départemental de Développement Economique (CDDE) au bénéfice des pépinières.

Cet accompagnement financier, plafonné à 15 000 €, porte sur les dépenses liées à la mise en œuvre d'un programme d'amélioration des services.

Lors de la commission permanente, le Conseil Général a approuvé les subventions suivantes :

- Pépinière Crescendo, à Tarbes : 14 000 €
- Pépinière Pic Pyrénées innovation, à Saint-Laurent-de-Neste : 15 000 €

### **Le Conseil Général renouvelle sa convention avec le Centre européen des technologies de l'information en milieu rural (CETIR)**

Dans sa fonction d'incubateur, le CETIR expérimente de nouveaux usages et services liés aux technologies de l'information et de la communication dans le cadre de programmes de Recherche et Développement développés en partenariat avec des industriels porteurs de la technologie initiale. Pour 2014, le CETIR prévoit de développer les usages du numérique, et, en particulier, le développement de l'imagerie médicale.

Lors de la commission permanente, le Conseil Général a approuvé la subvention de fonctionnement de 55 000 € au CETIR.

### **Le Conseil Général soutient la création d'un hôtel d'entreprises sur la communauté des communes Adour Rustan Arros à hauteur de 29 230 €**

La Communauté de Communes Adour-Rustan Arros sollicite le Conseil Général pour participer au financement du projet de rachat et de rénovation d'un bâtiment situé sur la commune de Rabastens-de-Bigorre, et sa transformation en hôtel d'entreprises.

Ce projet s'inscrit dans le programme d'aménagement et de développement économique du Pays du Val d'Adour.

Il suscite d'ores et déjà l'intérêt de certaines entreprises à la recherche de locaux pour exercer leur activité, qui voient en ces bâtiments industriels une possibilité de gagner en visibilité. La Communauté de Communes souhaite donc satisfaire ces demandes en construisant cet hôtel d'entreprises.

Coût prévisionnel du projet : 253 607,70 € H.T.

Lors de la commission permanente, le Conseil Général a approuvé sa participation à ce projet à hauteur de 29 230 €

### **Le Conseil Général soutient la coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)**

Lors de la commission permanente, le Conseil Général a approuvé les aides aux acquisitions de matériel par les CUMA à hauteur de 114 337 €.

Ces aides concernent le matériel en première acquisition et le matériel en renouvellement.

### **Le Conseil Général engage de gros travaux de réfection à la cité scolaire de la Serre de Sarsan : 204 033 €**

Lors de la commission permanente, le Conseil Général a approuvé les travaux à la cité scolaire de la Serre de Sarsan :

- travaux de réfection de la cour du lycée : 103 851 €
- travaux de grosses réparations, dont réfection des locaux de la cuisine et construction d'un abri pour les véhicules : 100 182 €

### **Le Conseil Général soutient le « Mois du film documentaire » organisé par la Médiathèque départementale**

Dans le cadre de la 15<sup>e</sup> édition du Mois du film documentaire, manifestation nationale destinée à valoriser le documentaire de création et les fonds audiovisuels des bibliothèques, le Conseil Général par le biais de la Médiathèque départementale organise en partenariat avec les bibliothèques d'Arras-en-Lavedan, Cauterets, Saint-Laurent-de-Neste, Vic-en-Bigorre, Luz-Saint-Sauveur et Maubourguet, des projections de films documentaires, accompagnées d'une rencontre-débat animée par un intervenant extérieur.